

2011/3336 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association Vélodromes Organisations pour l'organisation du Trophée international Gaby Coche le 14 mai 2011 et pour la Finale du Fenioux France Trophy sur piste le 22 mai 2011 au Vélodrome Georges Prévéral du Parc de la Tête d'Or. (Service Evènementiel et Animation) (BMO du 28/03/2011, p. 0706)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention, comme chaque année, pour l'organisation de différents trophées de cyclisme sur piste. Avis favorable de la Commission.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : J'interviens en lieu et place de Mme Chevassus-Masia. Nous voulons formuler une réserve sur la subvention de 4 000 euros que vous proposez d'allouer à ce club sportif pour l'organisation de deux compétitions sur piste au vélodrome du Parc de la Tête d'Or.

Ce montant de 4 000 euros nous paraît dérisoire par rapport à la qualité de ces événements sportifs et à leur coût. Le Gaby Coche s'adresse aux meilleurs cadets et juniors hommes et femmes de 15 à 18 ans. Nous aurons cette année la participation de l'Ukraine avec une délégation nationale, l'équipe de France, d'Italie et de la Suisse ainsi que trois équipes régionales de Normandie, des Pyrénées et de Rhône-Alpes.

Le Fenioux, compétition inscrite à l'UCI, s'adresse aux séniors élites hommes et femmes et accueillera l'équipe de France au grand complet avec trois champions du monde : Grégory Baugé, Mickaël Bourgain et Kevin Sireau, qui ont conservé leur titre il y a deux semaines en Hollande.

Il y a quelques années, la Ville de Lyon allouait 8 000 euros pour ces mêmes épreuves. Pour les trois jours cyclistes de Lyon sur route qui auront lieu le 23 avril 2011 et où ne courent que des amateurs, la Ville verse au club cycliste de Vaise une subvention de 30 000 euros. N'y a-t-il pas deux poids, deux mesures dans les subventions aux clubs cyclistes ?

En tout cas, nous nous félicitons du dynamisme de Vélodromes Organisations qui fait vivre l'anneau du Parc de la Tête d'Or.

Cet équipement, construit en 1934, aurait certainement besoin d'une cure de jouvence. Il fait sans doute partie de ces 42 % d'équipements sportifs âgés de plus de 31 ans, recensés par l'ANDES qui est l'association nationale des élus du sport. La rénovation de ces équipements vieillissants constitue un enjeu majeur pour l'avenir du sport en France dans les prochaines décennies. Et notamment, pour les Communes qui sont propriétaires de 80 % d'entre eux.

L'ANDES propose donc que celles-ci puissent bénéficier de prêts à taux bonifiés dans le cadre de leurs investissements pour des équipements sportifs structurants et de proximité.

Souhaitons que cette proposition soit retenue en haut lieu. Elle pourrait vous inciter à engager des travaux de rénovation de nos équipements sportifs car il n'y a pas que le vélodrome qui en aurait bien besoin.

Je vous remercie.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, il se trouve, vous le savez, que nous sommes membres de l'ANDES et ce que vous venez de dire, je l'ai déjà entendu. Je crois qu'il y a une confusion, Monsieur le Maire du 6^e, entre organiser des compétitions et faire vivre un équipement. Parce que si on vous suit, on devrait (et votre intervention se joue à 4 000 euros donc ce n'est quand même pas un montant extrêmement important au demeurant) mettre en péril deux jours d'utilisation du vélodrome. Et le reste du temps ?

Le reste du temps, comme vous comparez le cyclisme sur route avec le cyclisme sur piste, qu'avons-nous fait depuis quelques années ? Et bien, nous avons aidé un club qui ne l'était pas et qui d'ailleurs, je vous le dis, ne l'est toujours pas par le Conseil Général. Donc j'espère que maintenant, il y aura un Conseiller général attentif aux besoins de ce club situé dans le 6^e arrondissement et qui s'appelle Lyon Sprint Evolution et qui a vu sa subvention passer de 5 000 euros à 40 000 euros. C'est pas mal comme effort, Monsieur David ? Pourquoi avons-nous soutenu ce Club Sprint Evolution ? C'est pour qu'il utilise très régulièrement le vélodrome Georges Prévéral, ce qu'il fait. Il le fait tellement qu'il vient de demander à l'UCI, avec le soutien de la Fédération française de cyclisme et de la Ville de Lyon, son inscription en DN1, ce qui lui permettra de participer aux grandes compétitions internationales. Ça s'appelle une politique sportive et c'est la nôtre.

Alors, je veux bien que vous fassiez des comparaisons avec la réalisation de courses cyclistes. Mais là, on parle de clubs et de l'utilisation d'équipements.

Par ailleurs, est inscrit à la PPI, ça ne vous aura pas échappé, une rénovation de notre vélodrome. Et il n'y a pas 40 % d'équipements à Lyon qui ont plus de 30 ans. Il y a le Stade de Gerland dont on aimerait, là aussi, que les choses évoluent et il y a le vélodrome. Alors c'est vrai que le vélodrome va faire l'objet d'une rénovation, c'est inscrit. Tout comme le club de Lyon Sprint Evolution va encore voir sa subvention augmenter parce que nous croyons en ce club, nous croyons à la proximité et nous croyons surtout aux clubs qui utilisent nos équipements et non pas à ces manifestations qui ne vont l'utiliser que deux fois par an.

Voilà la raison pour laquelle nous préférons aider Lyon Sprint Evolution. Et je pense que lorsque la subvention viendra, elle aura totalement votre soutien.

M. LE MAIRE : Merci bien. Donc si je comprends bien, on aide et l'un et l'autre pour le moment, dans un effort important pour rénover le vélodrome de Lyon qui n'était pas, au départ, totalement inscrit mais que nous avons décidé d'inscrire parce que cela nous semble un bel équipement, dans un beau cadre et qui pourra avoir plus de vie, ce que nous allons essayer de réaliser.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)